



## Édito du maire



Qu'il s'agisse de **l'environnement**, de **l'école**, de la **défense incendie**, de la **sécurité routière**, de l'attention portée aux anciens via **le CCAS**, de la préparation active de la **fête du village** de juin prochain, **vos élus travaillent**, avec enthousiasme, au service de l'intérêt général.

Je les en remercie d'autant plus que, ce faisant, ils tissent les fils du lien social dont nous avons toutes et tous tellement besoin.

**Le printemps va bientôt reflleurir.**

Qu'il nous permette de nous retrouver plus naturellement au No Stress et au détour de chacun de nos chemins de vie !

### Sommaire

**Page 1 :** Édito, Agenda

**Page 2 :** État civil, Fauche tardive, Calendrier inversé

**Page 3 :** Conseil municipal, Biodiversité, périscolaire

**Page 4 :** Espace des Habitants, No Stress

**Page 5 :** Compostage, COVID-19

**Page 6 :** Brûlage

**Page 7 :** ACRO, Fête du village, Vigilance solidaire

**Page 8 :** Jeux, Infos pratiques



### Municipalité

*Chaque lundi, les membres du conseil municipal se réunissent, en réunion plénière, afin de rendre compte de l'avancement des différentes commissions.*

**22 mars à 19 h 00 :**  
Conseil municipal

### Animations du village

**Marché**, tous les vendredis, de **15 h 30 à 19 h 00**, sur la place Marquis de Roys.

**En raison de la situation sanitaire, toutes les activités des associations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**



### CCMSL

Afin de ne pas diffuser d'informations erronées en raison des annulations dues à la crise sanitaire, merci de vous rendre directement sur le site de la CCMSL [www.ccmsl.fr](http://www.ccmsl.fr), onglet "que voir/que faire" puis "agenda".

Les informations sur les animations et activités y sont mises à jour régulièrement.



**m s l**  
Moret Seine & Loing  
Communauté de Communes



## En 2020...



### Ils sont nés...

Léonore Geneviève Catherine VÉPIERRE,  
Naël Patrice Steven LACROIX,  
Diego Alain Jean-Marc BOURY,  
Arthur Rolland René CHAISSAIGNE

### Ils se sont mariés...

Margaux Florence DE BERGEN  
**et** Louis Blaise Martin GOYARD,  
Narghis GARCIE  
**et** Sébastien Georges Jules MOURLHOU,  
Caroline Marie Philippine Marcelle PINTAUD  
**et** Guillaume de ROYS de LÉDIGNAN SAINT MICHEL



### Ils nous ont quittés...

Louise Flore LENOIR épouse BAYET,  
Ginette Julienne CABARET épouse BOUISSONADE,  
Véronique Ginette Marguerite Marie-Madeleine GEAY épouse GAUDÉ,  
Emmanuelle BARROCA,  
Lucie Anna CACACE épouse CASTIGLIOLA,  
Gérard Jean BOUVIER,  
Marie Josephe Jacqueline ROBIN épouse DOUFFET,  
Claude CAMBOURNAC



## La fauche tardive, c'est tendance et écolo !



Cette pratique, qui consiste à ne **faucher l'herbe qu'une fois par an, en fin d'été**, se répand de plus en plus dans les espaces verts publics, les parcs des châteaux...

En y semant des graines de fleurs, à la volée, **on obtient rapidement une prairie colorée, odorante et bourdonnante** et, avec un peu de patience, les espèces locales fleuriront, d'elles-mêmes, au bout de 2 ou 3 ans.

Déjà testée, à Villecerf, au stade, à la Roche du Sault ou encore sur le talus de la route de la vallée, **cette technique favorable à la biodiversité s'étendra cette année à d'autres endroits, plus proches de nos maisons, à commencer par le jardin de la mairie et la butte du chemin rose près de l'école maternelle.**

Alors... rendez-vous, cet été, pour voir si abeilles, sauterelles, coccinelles ou hérissons apprécient le geste !



## Calendrier inversé



Vous avez été nombreux à participer à cette action de solidarité organisée par l'association **le 115 du particulier.**

**Marie et Olivier du No Stress ont, grâce à votre générosité, pu récolter plus de 40 colis pour hommes, femmes ou enfants.**

**Merci à tous !**



## Les échos du conseil municipal



Le conseil municipal a autorisé le maire à engager la somme maximale de **63 173,41 € (toiture mairie, serveur informatique...)** sur le budget d'investissement 2021, avant le vote définitif de celui-ci.

Afin de soutenir le **No Stress**, l'**annulation de deux mois de loyers** (novembre et décembre 2020), dus par son gérant Monsieur Olivier LE MENAÏÈZE, a été votée.

Les élus ont validé l'**installation de deux nouvelles bornes incendie**, l'une Chemin du Roulis pour un montant de 3 513,63 € H.T et l'autre à La Justice pour un montant de 2 681,96 € H.T. **Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80%.**

Les **armoires d'éclairage public** de la commune **ne sont plus aux normes de sécurité**. Leur **remise en conformité a été validée** pour un montant de 17 242 € HT en 2021 et de 18 727 € HT en 2022. **Les subventions attendues seront de 5 311 € en 2021 et 6 000 € en 2022.**

Les élus ont souhaité que **les habitations situées chemin du Gallois bénéficient d'une numérotation adaptée**, notamment les 3 maisons prévues dans le cadre du P.L.U. validé par l'État en janvier 2019. Cette numérotation est particulièrement importante pour les services de secours.

Après plusieurs études avec le SDIS concernant **les normes de sécurité à la salle polyvalente**, constat a été fait qu'elle **permet d'accueillir 150 personnes maximum**. Elle change donc de statut et devient **Maison des associations**.

**Louis de ROYS a démissionné** de ses fonctions d'adjoint au maire, sa charge de travail professionnelle ne lui permettant pas d'assurer pleinement sa fonction municipale. **Deux postes de conseillers délégués ont été créés**. Aurélie CADIN est en charge de la communication de la commune sur ses différents supports et Patrick REBEYROL est chargé de la gestion du cimetière et des relations afférentes à la sécurité publique en lien avec la police.

### Inventaire de la biodiversité



La commune, en partenariat avec l'association Seine-et-Marne Environnement (S.E.M.E), va mener à bien **un projet d'inventaire de la biodiversité** sur notre territoire communal en établissant **un état des lieux** le plus complet et représentatif possible.

Cette connaissance permettra également d'**apporter des conseils en termes d'aménagements** (nichoirs, refuges...) **et de gestion** (créer des zones refuges...) en faveur de la faune et de la flore présentes sur notre commune.

S.E.M.E va mettre en place des **inventaires sur différents secteurs du village pour étudier les amphibiens, les oiseaux, les plantes, les insectes, les reptiles, les chauves-souris et les différents mammifères**. Le but de cette action est de recueillir un maximum de données naturalistes.

Dans le cadre de ce partenariat, S.E.M.E sera amené à réaliser des animations à destinations des scolaires et du grand public.



### Du nouveau au périscolaire !

Le **périscolaire possèdera bientôt son blog sécurisé** qui sera ouvert à tous les parents dont les enfants fréquentent la garderie du matin et/ou du soir.

Laëtitia CENDRIER, responsable des services périscolaires, et Aurélie CADIN, conseillère déléguée à la communication, travaillent conjointement à la création de **ce blog qui devrait voir le jour au printemps**.





## Compostage : la commune montre l'exemple !



Pour s'inscrire dans la démarche de **réduction des déchets**, la commune, en partenariat avec le **SMICTOM** (syndicat de gestion des ordures ménagères) fait installer **deux bacs à compost au cimetière, ainsi qu'une table de tri des pots.**

Pour les utiliser, rien de plus simple :

- Je jette les fleurs fanées et la terre dans un bac à compost.
- Quand je jette mes fleurs, je peux laisser le pot en plastique sur la table de tri afin qu'il puisse être réutilisé par quelqu'un d'autre.

- Si j'ai besoin de ré-empoter, je peux me servir d'un des pots laissés sur la table de tri.

Ce compostage sera géré par nos agents communaux et pourra être utilisé pour fertiliser les plantations du village.

**Merci d'avance pour ce geste simple et éco-citoyen !**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé  
publique  
France

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Éviter de se toucher le visage
- Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000



## COVID-19 – Point sur les vaccinations

Depuis le 18 janvier, **les rendez-vous sont ouverts aux personnes de 75 ans et plus.**

Les plus proches **centres de vaccination** se situent à :

**Montereau-Fault-Yonne** (salle Rustic, pour prendre rendez-vous > 01 82 34 00 25 ou sur doctolib.fr),

**Fontainebleau** (Gymnase Lagorsse, pour prendre rendez-vous > 01 64 22 26 91 ou sur keldoc.com),

**Nemours** (Maison de santé pluridisciplinaire, pour prendre rendez-vous > 01 64 78 70 71 ou sur doctolib.fr).

**Nous vous recommandons le centre de Montereau** pour ses facilités d'accès.

Toutes les mesures sanitaires sont prévues dans les centres pour garantir la sécurité sanitaire des bénéficiaires et du professionnel de santé.

Comme vous le savez, **l'approvisionnement des vaccins prenant du temps, vous devrez faire preuve de patience pour obtenir un rendez-vous** dans les prochaines semaines.

Pour les personnes souffrant de pathologies spécifiques, nous vous recommandons d'avoir un entretien préalable avec votre médecin traitant avant de prendre rendez-vous.

**Au cas où vous auriez des difficultés à vous connecter aux sites de prise de rendez-vous, n'hésitez pas à contacter Mélanie LAMOTTE au 06/43/65/88/39 ou par courriel à l'adresse lamotte.picot.m@gmail.com**

Port du masque obligatoire sur

l'ensemble du département de Seine-et-Marne  
jusqu'au 28 février 2021 inclus

Bien porter le masque



VACCINATION

**Cellule d'information au public**

Des questions sur la  
vaccination pour les personnes  
de plus de 75 ans  
en Seine-et-Marne ?  
Appelez la cellule de  
9h à 12h et de 14h à 17h

**01 64 71 77 79**



**Commune de VILLECERF**

Arrêté n° 6.1/2021-004

Extrait du Registre des Arrêtés du maire du 11 janvier 2021

**Arrêté portant réglementation du brûlage sur le territoire de la commune***Le maire de la commune de VILLECERF,**Vu le Code de l'environnement, Vu le Code de la Santé Publique et les articles L.1311-1 et L.1311-2,**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2224-16,**Vu le Règlement Sanitaire Départemental et notamment l'article 84 mis à jour le 25 février 2020,**Vu l'arrêté préfectoral 2005/DDAF/SFEE/38 du 20 janvier 2005 modifié par l'arrêté 2005/DDAF/SFEE/87 du 5 avril 2005 protégeant les forêts contre les incendies et incinération des pailles,**Vu les pouvoirs de police du maire,***CONSIDÉRANT** que le brûlage à l'air libre des déchets génère des nuisances et des pollutions portées par les vents au-delà du strict périmètre des feux,**CONSIDÉRANT** que le brûlage à l'air libre est source d'émissions importantes de substances polluantes dangereuses nuisant à l'environnement et à la santé,**CONSIDÉRANT** que le brûlage à l'air libre peut provoquer des incendies,**CONSIDÉRANT** que le brûlage à l'air libre peut générer des troubles de voisinage au vu des fumées et autres nuisances olfactives,**CONSIDÉRANT** l'existence, sur le territoire intercommunal, d'une déchetterie à ECUELLES,**CONSIDÉRANT** qu'il existe, sur le territoire intercommunal, une collecte de déchets en porte à porte gérée par le SMITOM,**CONSIDÉRANT** que, sur le plan général, les fumées dégagées par les feux peuvent provoquer des accidents sur la voie publique,**CONSIDÉRANT** qu'au vu des énoncés ci-dessus et dans l'intérêt de la sécurité, de la santé et de la salubrité publique, il y a lieu d'interdire, de façon stricte, le brûlage à l'air libre de tous les déchets qu'ils proviennent de déchets verts ou non.**A R R E T E****Article 1 :****Le brûlage à l'air libre de déchets est strictement interdit, toute l'année, sur tout le territoire communal et ce, quel que soit le type des déchets :**

- Déchets verts (*branches, broussailles, herbes sèches, feuilles, résidus de taille de haies et de tonte de pelouse, bois traités ou non*),
- Ordures ménagères,
- Déchets polluants (*plastiques de toute composition, pneus, huiles, peintures...*)

**Article 2 :**

Les déchets verts des parcs et jardins sont considérés comme des déchets ménagers, en partie fermentescibles, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets et ne peuvent, en aucun cas, être brûlés.

- *Le traitement de ces déchets végétaux sur place, par compostage individuel ou apport en déchetterie représente, pour tous, une véritable solution de valorisation.*
- *Les déchets verts pourront être éliminés, par broyage, sur place, en respectant les dispositions de l'arrêté préfectoral 19ARS41SE du 23 septembre 2019 relatif aux nuisances sonores.*

**Article 3 :**Les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas des dispositions de cet arrêté. Elles relèvent des dispositions spécifiques, prévues par arrêté préfectoral et **doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à la Préfecture** étudiée par le **CODERST** (*Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*).**Article 4 :**Les particuliers (*propriétaires et locataires*), comme les entreprises sont soumis à cet arrêté.**Article 5 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, soumis au contrôle de légalité, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :**

Le maire et ses adjoints, le commissaire de Police de la circonscription MONTEREAU/MORET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté affiché et publié après ampliation des services de l'État.

**Fait à VILLECERF, le 11 janvier 2021, le maire, François DEYSSON**

Affiché le 11 janvier 2021



## L'équipe ACRO rend visite à son président...



Au retour d'un entraînement sur les pistes de Fontainebleau, l'équipe ACRO a rendu visite à son président qui n'est autre que **Pierre Pothier, alias Bill**.

Bill et sa femme, Annie, ont beaucoup apprécié cette visite autour d'un bon café.

**C'est avec grand plaisir que le maire a participé à cette rencontre haute en vrombissements.**

**Vive l'escadron moto ! Vive LA BEQUILLE LATÉRALE !**



## La fête du village 2021 recrute des bénévoles !

Soyons optimistes et préparons dès maintenant les réjouissances de la fête du village qui se tiendra les 26 et 27 juin prochains.

L'équipe organisatrice, composée d'élus, de membres du conseil des sages, de représentants du Foyer Rural, de l'ENVOL, PRODHATOR et autres, d'administrés et du No Stress, vous propose un programme sportif, artistique, ludique et gastronomique, entre centre du village et jardins privés jusqu'au City stade.

Le programme est déjà bien complet mais... un peu de suspens... nous vous dévoilerons tout cela un peu plus tard.

Nous avons besoin de nombreux volontaires pour préparer cette fête et pour l'animer le jour J (encadrement des animations, installation et rangement, tenue de la buvette et de la restauration...).

Vous avez des idées d'animations ou toute autre idée ? Vous êtes prêts à donner un peu de votre temps ? Vous connaissez des personnes pouvant nous prêter du matériel, offrir des lots de tombola, proposer des services ?

**Nous sommes preneurs !**

**N'hésitez pas et contactez Mélanie Lamotte (06 43 65 88 39 ou lamotte.picot.m@gmail.com)**



## Vigilance solidaire



La vie sociale, fortement dégradée par la situation sanitaire, rend particulièrement difficile le quotidien des personnes âgées ou des personnes souffrant de pathologies spécifiques, notamment celles qui se retrouvent seules suite à la perte d'un proche, à l'hospitalisation d'un conjoint...

Le moral est au plus bas, la déprime guette, c'est vrai à tous âges, mais c'est encore plus critique chez ces personnes devenues vulnérables.

**Vous êtes déjà nombreux à être attentifs à vos voisins, à rendre visite ou à prendre des nouvelles de personnes malades ou isolées et cette bienveillance vous honore.**

**Plus que jamais chacun doit redoubler de vigilance et faire un geste vers ceux qui seraient en grande solitude voire en détresse.**

**N'hésitez pas à signaler à la mairie les personnes qui vous sembleraient particulièrement affectées. Des aides peuvent être déployées pour les accompagner.**



**IMPRIMERIE & COMMUNICATION  
VILLECERF**

### QUI SOMMES - NOUS ?

Créée à Thomery en 2006, installée à Villecerf depuis 2017, Dupli Concept est une société spécialisée dans la communication graphique et l'impression pour les professionnels et les particuliers.



#### IMPRESSION

Carte de vœux,  
Carte de visite,  
Flyer & Dépliant,  
Faire-part,  
Brochure & Magazine,  
Affiche & Bâche,  
Signalétique & Plaque...



#### GRAPHISME

Création de logo,  
Identité visuelle,  
Création de site web,  
Mise en page,  
Illustration,  
Mise à jour de vos documents...



#### MAIS AUSSI...

Conseils,  
Shooting photo de vos objets/produits,  
Relecture,  
Pose de panneaux,  
Rédaction de contenu...

**- 15 % de remise sur présentation de ce flyer**  
Offre valable du 15/01/2021 au 15/03/2021

5	3			7			
6			1	9	5		
	9	8					6
8				6			3
4			8		3		1
7				2			6
	6					2	8
			4	1	9		5
				8			7
						7	9



TOUR	ROI	PRINCESSE	TOURNESOL
GRAINE	CHÂTEAU	REINE	ECHELLE

## Le jeu des flocons

Combien de flocons comptes-tu dans le journal ?

\_\_\_\_\_



### Horaires de la Mairie

**Mardi** de 14 h 00 à 18 h 30  
**Mercredi** (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois) de 14 h 00 à 17 h 00  
**Vendredi** de 14 h 00 à 17 h 30  
**Samedi** (2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du mois) de 9 h 00 à 12 h 00  
 Tél : 01 64 24 90 73  
 Courriel : [mairie@villecerf.fr](mailto:mairie@villecerf.fr)

### NUMEROS UTILES

**SAMU / Urgences médicales** : 15 **Police** : 17  
**Pompiers** : 18  
**En cas d'urgence, composer le 112 depuis un téléphone portable.**  
**Urgences dentaires** : 08.92.23.11.28 **EDF 24h/24** : 0.810.33.30.77  
**SAUR 24h/24** : 0.810.01.50.16 **Centre anti-poison** : 01.40.05.48.48  
**Commissariat de Moret** : 01.64.70.56.36  
**Pharmacie de Garde** : appeler le commissariat de Moret

### Horaires de l'APC

*Agence Postale Communale*  
 Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** de 9 h 25 à 11 h 50  
 Le **samedi** de 9 h 25 à 12 h 05

### Les plumes et reporters

François DEYSSON, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Aurélie CADIN, Chantal BRIANE, Fabien HERREMAN